

Période du 01/04/2023 au 31/03/2024

Présenté en Euros

Édité le 26/07/2024



COMPTE DE RÉSULTAT				Exercice clos le 31/03/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/03/2023 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
Ventes de marchandises										
Production vendue biens										
Production vendue services	697 494		697 494	100,00	653 998	100,00	43 496		6,65	
Chiffres d'Affaires Nets	697 494		697 494	100,00	653 998	100,00	43 496		6,65	
Production stockée										
Production immobilisée										
Subventions d'exploitation			2 000	0,29			2 000		N/S	
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			22	0,00	3 534	0,54	-3 512		-99,37	
Autres produits			42	0,01	2 361	0,36	-2 319		-98,21	
Total des produits d'exploitation (I)			699 558	100,30	659 893	100,90	39 665		6,01	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)										
Variation de stock (marchandises)										
Achats de matières premières et autres approvisionnements			47 331	6,79	27 105	4,14	20 226		74,62	
Variation de stock (matières premières et autres approv.)			10 090	1,45	826	0,13	9 264		N/S	
Autres achats et charges externes			260 098	37,29	296 249	45,30	-36 151		-12,19	
Impôts, taxes et versements assimilés			6 486	0,93	5 056	0,77	1 430		28,28	
Salaires et traitements			216 742	31,07	154 758	23,66	61 984		40,05	
Charges sociales			82 148	11,78	52 006	7,95	30 142		57,96	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			11 270	1,62	9 992	1,53	1 278		12,79	
Dotations aux provisions sur immobilisations										
Dotations aux provisions sur actif circulant					203	0,03	-203		-100,00	
Dotations aux provisions pour risques et charges										
Autres charges			1 474	0,21	5 936	0,91	-4 462		-75,16	
Total des charges d'exploitation (II)			635 639	91,13	552 131	84,42	83 508		15,12	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			63 919	9,16	107 762	16,48	-43 843		-40,68	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun										
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)										
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)										
Produits financiers de participations										
Produits des autres valeurs mobilières et créances										
Autres intérêts et produits assimilés			152	0,02	84	0,01	68		80,95	
Reprises sur provisions et transferts de charges										
Différences positives de change										
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement										
Total des produits financiers (V)			152	0,02	84	0,01	68		80,95	
Dotations financières aux amortissements et provisions										
Intérêts et charges assimilées			151	0,02	-17	0,00	168		988,24	
Différences négatives de change										
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements										
Total des charges financières (VI)			151	0,02	-17	0,00	168		988,24	
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			1	0,00	101	0,02	-100		-99,00	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			63 920	9,16	107 863	16,49	-43 943		-40,73	

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/04/2023 au 31/03/2024

Présenté en Euros

Edité le 26/07/2024

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/03/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/03/2023 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	9 256	1,33	9 256	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	9 256	1,33	9 256	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 975	0,28	1 781	0,27
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		649	0,10	-649
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	1 975	0,28	2 430	0,37
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	7 282	-2 430	-0,36	9 712
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	14 605	2,09	23 836	3,64
Total des Produits (I+III+V+VII)	708 966	101,64	659 977	100,91
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	652 370	93,53	578 379	88,44
RÉSULTAT NET	56 596	8,11	81 597	12,48
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>	
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

BILAN ACTIF

Période du 01/04/2023 au 31/03/2024

Présenté en Euros

Edité le 26/07/2024

**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**

ACTIF

Exercice clos le
31/03/2024
(12 mois)

Exercice précédent
31/03/2023
(12 mois)

	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	1 950	643	1 307	0,46		
Fonds commercial	15 000		15 000	5,28	15 000	4,46
Autres immobilisations incorporelles	1 255	1 255				
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions	8 524	7 584	940	0,33	1 274	0,38
Installations techniques, matériel & outillage industriels	16 582	12 283	4 299	1,51	6 125	1,82
Autres immobilisations corporelles	111 769	71 294	40 475	14,26	45 059	13,41
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	6 075		6 075	2,14	6 075	1,81
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	161 154	93 058	68 095	23,99	73 533	21,88
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements	2 085		2 085	0,73	12 175	3,62
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	108 808	870	107 938	38,02	120 140	35,75
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs					157	0,05
. Personnel					562	0,17
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	10 131		10 131	3,57		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	3 113		3 113	1,10	4 003	1,19
. Autres	0		0	0,00	10 909	3,25
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	83 552		83 552	29,43	105 317	31,34
Charges constatées d'avance	8 984		8 984	3,16	9 289	2,76
TOTAL (II)	216 673	870	215 804	76,01	262 552	78,12
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	377 827	93 928	283 899	100,00	336 085	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/04/2023 au 31/03/2024

Présenté en Euros

Edité le 26/07/2024

PASSIF	Exercice clos le 31/03/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/03/2023 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)	7 500	2,64	7 500	2,23
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	750	0,26	750	0,22
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	123 302	43,43	121 705	36,21
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	56 596	19,94	81 597	24,28
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	188 148	66,27	211 552	62,95
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	9 238	3,25	14 982	4,46
. Découverts, concours bancaires	242	0,09	218	0,06
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	1 713	0,60	1 852	0,55
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 516	9,34	35 167	10,46
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	13 602	4,79	9 266	2,76
. Organismes sociaux	13 395	4,72	20 528	6,11
. Etat, impôts sur les bénéfices			11 518	3,43
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	23 592	8,31	25 225	7,51
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	735	0,26	748	0,22
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	6 717	2,37	5 029	1,50
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	95 751	33,73	124 533	37,05
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif				
(V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	283 899	100,00	336 085	100,00

**A3D HYGIENE- Attaque, désinsectisation, dératisation,
désinfection, hygiène
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 euros
Siège social : 11 Rue Cité Foulc
30000 NIMES
510 914 948 RCS NIMES**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 AOUT 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 29 août,
À 17 heures,

Les associés de la Société A3D HYGIENE- Attaque, désinsectisation, dératisation, désinfection, hygiène, société à responsabilité limitée au capital de 7 500 euros, divisé en 750 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 11 Rue Cité Foulc 30000 NIMES, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents :

- **La Société ASAP**, représentée par son Président, Monsieur Philippe LIRZIN, titulaire de 675 parts sociales en pleine propriété,
- **Monsieur Philippe LIRZIN**, titulaire de 75 parts sociales en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Philippe LIRZIN, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2024 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Constat et validation du montant du compte courant d'associé,
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Rémunération de la gérance,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2024,
- Le rapport de gestion établi par la gérance,
- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par la gérance.

Il est ensuite donné lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 mars 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2024 s'élevant à 56 596 euros de la manière suivante :

AVANT AFFECTATION

- Autres réserves 123.302,00 euros

11

- Résultat de l'exercice 56.596,00 euros

APRES AFFECTATION

- Autres réserves 129.898,00 euros
- Distribution de dividendes 50.000,00 euros

A Monsieur Philippe LIRZIN, Gérant majoritaire
propriétaire de 75 parts sur 750 parts sociales composant le
capital social, soit 5 000 euros
*(750 QP K*0,10 = 75 + 0,10*4.216 moy cca = 496 € soumis à CSG, CSG = 85€)*

Base imposable 496,00 euros
Dédution faite des prélèvements sociaux à hauteur de 17,2% 85,00 euros
répartis comme suit :

- Contribution sociale généralisée 9,2 % 45,00 euros
- Contribution pour le remboursement de la dette sociale 0,5 % 3,00 euros
- Prélèvement de solidarité 7,5 % 37,00 euros

Dédution faite au titre de l'impôt sur le revenu à hauteur de
12,8% 640,00 euros

VERSEMENT NET à payer à Monsieur Philippe LIRZIN 4.275,00 euros

A la Société ASAP,
propriétaire de 675 parts sur 750 parts sociales composant le
capital social, soit 45.000 euros

L'Assemblée Générale décide d'approuver la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 mars 2021 :

Montant total des dividendes distribués	120 000,00 euros
Soit, Montant du dividende distribué par titre	160,00 euros
Dividendes éligibles à l'abattement de 40%	12 000,00 euros

Exercice clos le 31 mars 2022 :

Montant total des dividendes distribués	77 778,00 euros
Soit, Montant du dividende distribué par titre	103,74 euros
Dividendes éligibles à l'abattement de 40%	7 778,00 euros

Exercice clos le 31 mars 2023 :

Montant total des dividendes distribués	80 000,00 euros
Soit, Montant du dividende distribué par titre	100,00 euros
Dividendes éligibles à l'abattement de 40%	8 000,00 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approuve successivement chacune des conventions mentionnées dans ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate et valide le montant des comptes courants d'associés s'élevant à la somme de MILLE SEPT CENT TREIZE EUROS (1.713,00 euros) appartenant, en intégralité, à Monsieur Philippe LIRZIN.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'approuver la rémunération allouée au cours de l'exercice écoulé au gérant, qui s'est élevée à un montant de 24.724,00 euros.

En outre, l'Assemblée approuve la prise en charge par la Société des cotisations obligatoires (URSSAF, RSI) et facultatives (prévoyance, retraite...) assises sur la rémunération du gérant.

Il est précisé que cette rémunération ne comprend pas la CSG non déductible qui devra être déclarée par le gérant en sus de sa rémunération.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de modifier la rémunération annuelle de Monsieur LIRZIN pour l'exercice en cours pour la porter à la somme de 26.400 euros, outre la prise en charge par la Société des cotisations obligatoires (URSSAF, RSI) et facultatives (prévoyance, retraite...) assises sur la rémunération du gérant.

Il est précisé que cette rémunération ne comprendra pas la CSG non déductible qui devra être déclarée par le gérant en sus de sa rémunération.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

Philippe LIRZIN
Gérant



Pour la Société ASAP
Monsieur Philippe LIRZIN



